

Devenir « Partenaire » de la SPA, en quoi ça consiste ?

UNE REDUCTION DE 60% DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES

La loi du 1^{er} Août 2003 en faveur du mécénat ouvre de nouvelles perspectives aux entreprises qui souhaitent soutenir une association reconnue d'utilité publique telle que la S.P.A de l'Agglomération de Montpellier. Elle donne la possibilité, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice considéré, d'obtenir une réduction de 60% de l'impôt sur les sociétés. L'entreprise peut même déduire l'excédent des versements liés au mécénat de son impôt au titre des cinq exercices suivants, en respectant le plafond à chaque exercice.

Ainsi, pour un don en mécénat de 10 000 euros, l'entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt de 6 000 euros. Son apport en mécénat ne constituera au final qu'une charge de 4 000 euros.

MONTANT DU DON (dans la limite de 0,5% du CA)	REDUCTION 60%	COUT ENTREPRISE
10 000 €	6 000 €	4 000 €

L'entreprise mécène associée à l'opération soutenue pourra bénéficier de contreparties dans la limite de 25% du montant total du don.

Tous les détails sur :

www.culture.gouv.fr/culture/actualites/politique/mecenat/reflexions.htm

www.admical.org

ETRE ASSOCIEE A UNE ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITEE PUBLIQUE

- ACCENTUER LA NOTORIETE DE VOTRE ENTREPRISE

La S.P.A bénéficie d'un impact médiatique et d'un public important, tant sur les plans local et régional que national.

- SENSIBILISER LES EQUIPES DE SALARIES ET DE COLLABORATEURS AUTOUR DE LA S.P.A DE L'AGGLOMERATION DE MONTPELLIER

Le partenariat avec la S.P.A de l'Agglomération de Montpellier représente une occasion unique de créer un lien privilégié entre votre entreprise et vos clients, fournisseurs et collaborateurs. Votre

implication dans la vie de la SPA de l'Agglomération de Montpellier permet de fédérer les énergies et valoriser le sentiment d'appartenance à l'entreprise et au territoire.

- PARTICIPER AUX DIFFERENTES OPERATIONS DE COMMUNICATION

L'entreprise partenaire bénéficie :

- d'une présence sur les supports de communication et d'information de la SPA de l'Agglomération de Montpellier (affiches, site Internet, dossiers de presse...) et l'utilisation du logo de la SPA de l'Agglomération de Montpellier.
- d'invitations aux événements organisés par la SPA de l'Agglomération de Montpellier

Chaque entreprise s'engagera pour une année (de janvier à décembre)

VOUS SOUHAITEZ DEVENIR, « UN SOUTIEN DE LA SPA DE L'AGGLOMERATION DE MONTPELLIER »

Vous bénéficiez de :

- Logo et nom de l'entreprise sur les affiches, les bannières, le journal « Boule de Poils » de la SPA, au refuge et lors de nos manifestations à l'extérieur.
- La mention, avec votre accord, de votre société sur notre site Internet un lien direct pour accéder à votre vitrine virtuelle.
- Un contact personnalisé avec l'équipe et les dirigeants de la SPA de l'Agglomération de Montpellier.

Pour en savoir plus sur les conditions d'un partenariat avec la SPA, contactez nous par courriel : l.lecoz@spa-montpellier.org